

Département de la Haute-Savoie

## COMMUNE D'ANNEMASSE

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL (RUE DES ARAVIS- ROUTE D'ETREMBIERES)

#### CONCLUSIONS PERSONNELLES ET MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Par arrêté du Maire PAU-Urbanisme/Foncier URB/ST/583963-5 en date du 15 juillet 2019, j'ai été nommé commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement d'un terrain communal à usage de parking appartenant au domaine public et situé rue des Aravis.

#### 1. RAPPEL DU DOSSIER

##### L'enquête publique.

**Modalités.** Elle a été prescrite par l'arrêté du maire du 15 juillet 2019. Elle s'est déroulée du lundi 26 août 2019 à 9 heures et se terminera le lundi 9 septembre 2019 à 17 heures inclus, soit une durée de 15 jours.

L'organisation de l'enquête a été préparée lors d'un échange téléphonique avec Mme Thévenet Sylvie, complété par une rencontre sur le terrain le lundi 22 juillet 2019.

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et à l'arrêté du maire en date 15 juillet 2019 définissant son organisation. L'information auprès du public a été développée dans les formes réglementaires par affichage en mairie et sur le site concerné par l'enquête. Un avis est paru dans le Dauphiné Libéré et le Messenger le 8 août 2019 et le 29 août 2019. Le dossier a été présent sur le site Internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête. 2 permanences de trois heures ont été organisées au début et à la fin de l'enquête.

Le registre d'enquête a été mis à la disposition du public avec le dossier de présentation.. Une adresse Internet permettait l'intervention du public par mail.

**Déroulement.** Je n'ai reçu aucune visite, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête ou par mail.

À l'issue de la dernière séance, le registre d'enquête a été clôturé par mes soins et Monsieur Fontaine m'a remis l'ensemble du dossier d'enquête.

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête.

#### 2. LE PROJET DE LA COMMUNE.

Les parcelles cadastrées en section A sous les numéros 1818 (850 m<sup>2</sup>) et 5293 (1980 m<sup>2</sup>) situés au lieu-dit « le Châtelet », à l'angle de la rue des Aravis et de la route d'Etrembières sont la propriété de la ville d'Annemasse. Ces terrains sont concernés par l'existence d'une

OAP Etrembières/Aravis qui prévoit leur urbanisation, leur densification et la promotion de la mixité sociale.

Dans ce contexte et dans le cadre du national de rénovation urbaine, le conseil municipal par sa délibération du 27 juin 2019 a décidé de vendre ces deux parcelles à la SA HLM Halpades pour un programme de 52 logements dont 30 en locatif à vocation sociale.

Ces deux parcelles étaient à usage de parking et elles constituent un accessoire de la voirie adjacente. Leur aliénation suppose au préalable leur désaffectation et une enquête publique de déclassement.

Les parkings ont été désaffectés, les conditions sont donc réunies pour la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable à la vente des terrains à la SA HLM Halpades.

### 3. AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Considérant** que l'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et que les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées,

**Considérant** qu'aucune observation écrite, orale ou par mail n'a été formulée pendant le déroulement de l'enquête,

**Considérant** que le projet d'aliénation des deux parcelles concernées correspond aux objectifs de l'OAP Etrembières/Aravis qui prévoit la construction de logements dans ce secteur,

**Considérant** que l'offre en places de parking dans ce quartier est suffisante,

**Considérant** que les parkings concernés ont été au préalable désaffectés par la commune,

Je donne un **avis favorable** pour l'aliénation des parcelles A 1818 et 5293 en vue de leur vente à la SA HLM Halpades,

**Je recommande** à la collectivité de bien veiller à ce que les places de parking dans le futur projet de construction soient suffisantes pour les futurs habitants.

Fait à Cervens le 11 septembre 2019

**Jean-Claude Reynaud commissaire enquêteur**